

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
SEANCE du 28 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt le vingt-huit novembre à neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Pérenchies, régulièrement convoqué, s'est réuni salle des fêtes Maurice Schumann, place Roger Dutriez, sous la présidence de Madame Carole GRUSON, 1^{ère} Adjointe, à la suite de la convocation faite le 18 novembre 2020, et affichée à la porte de la Mairie.

Présents : Mme GRUSON - WARENDIEN C. - M. GOUNEL G. - Mme DELOISON L. - M. FACON TH. - M. LATOUR TH. - Mme AMMEUX - LIU CH. - Mme POLLET - NOWAKOWSKI A. - M. DURIEU PH. - M. KADNER E. - Mme POLY - DEREGNAUCOURT - M. LEFEBVRE J. - M. ROELENS S. - Mme ARZUL S. - M. LECLERCQ A. - Mme VAN DAELE - VANLAUWE S. - M. ALSTERS V. - M. LOUZANI K. - M. DELOBEL B. - M. PLATTEEUW R. - M. VANBENEDEN PH. - M. DELSERT JY. - Mme LEGRAND CH. - M. DUTHILLEUL A.

Absents excusés : Mme PROVO - CROCQFER V. (pouvoir à Mme GRUSON - WARENDIEN C.) - Mme BUYSSE - LYS J. (pouvoir à Mme AMMEUX - LIU CH.) - M. LOMBART F. (pouvoir à M. DURIEU PH.) - Mme CARLIER A. (pouvoir à Mme DELOISON L.) - Mme HERRMANN S. (pouvoir à M. GOUNEL G.) - M. SAVAETE G. (pouvoir à M. PLATTEEUW R.).

Absents :

Secrétaire de séance : Mme VAN DAELE - VANLAUWE S.

Nombre de Conseillers en exercice : 29 /Présents : 23 /Votants : 29

Objet : **Adoption des tarifs 2021 liés à l'enfance jeunesse – 20CM0238**

Le groupe « Pérenchies Ensemble ! » présente un amendement relatif à la gratuité des études dirigées.

Le conseil municipal décide de ne pas adopter cet amendement : 2 voix pour, 27 voix contre, 0 abstention.

Il est proposé d'adopter les tarifs 2021 liés à l'enfance jeunesse. Les barèmes et tarifs sont inchangés en raison de la constatation d'une inflation quasi nulle sur l'année 2020.

Ce point a été étudié en commission finances le 20 novembre 2020 et en commission associations, sports, enfance, jeunesse, centre de loisirs, écoles le 12 novembre 2020.

L'ensemble des éléments est repris dans le tableau annexé.

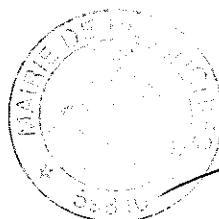
En ayant délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité sans abstention, d'adopter ces tarifs.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Les membres ont signé au registre,
Pour expédition conforme,

Certifié exécutoire par la Maire
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la publication le
La Maire,

Valérie PROVO



La première Adjointe,

Carole GRUSON

TARIFS 2021				
Accueil périscolaire et accueil avant et après les ALSH				
Familles	Pérenchinoises	familles non pérenchinoises		
Quotient familial	1/2 heure	1/2 heure		
1ère tranche de 0 € à 406 €	0,48 €	0,86 €		
2ème tranche de 407 € à 550 €	0,69 €	1,23 €		
3ème tranche de 551 € à 661 €	0,87 €	1,55 €		
4ème tranche 662 € à 840 €	0,92 €	1,64 €		
5ème tranche 841 € et +	1,00 €	1,78 €		
En ce qui concerne l'accueil périscolaire toute inscription vaut une facturation				
Les accueils réservés et pas décommandés avant le samedi midi qui précède la semaine sera facturé				
Lorsqu'un enfant sera présent, sans avoir été préalablement inscrit, le tarif sera multiplié par 2, appliqué par demi-heure en périscolaire.				
Etudes dirigées, Gratuité.				
Les études dirigées ont lieu le Lundi, Jeudi et Vendredi de 16h25 à 17h25				
Mercredi forfait à la demi-journée de 8h30 à 13h30 ou de 13h30 à 17h				
Le mercredi réservé pas décommandé avant le samedi midi qui précède la semaine sera facturé				
Familles Pérenchinoises				
Quotient familial	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et +
1ère tranche de 0 € à 406 €	2,64 €	5,00 €	7,35 €	9,59 €
2ème tranche de 407 € à 550 €	3,09 €	5,87 €	8,62 €	11,25 €
3ème tranche de 551 € à 661 €	3,57 €	6,79 €	9,97 €	13,01 €
4ème tranche 662 € à 840 €	3,87 €	7,34 €	10,78 €	14,06 €
5ème tranche 841 € et +	4,18 €	7,94 €	11,66 €	15,21 €
familles non pérenchinoises				
Quotient familial	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et +
1ère tranche de 0 € à 406 €	5,28 €	10,00 €	14,70 €	19,18 €
2ème tranche de 407 € à 550 €	6,18 €	11,74 €	17,24 €	22,50 €
3ème tranche de 551 € à 661 €	7,14 €	13,58 €	19,94 €	26,02 €
4ème tranche 662 € à 840 €	7,74 €	14,68 €	21,56 €	28,12 €
5ème tranche 841 € et +	8,36 €	15,88 €	23,32 €	30,42 €
Mercredi forfait à la journée de 8h30 à 17h				
Familles Pérenchinoises				
Quotient familial	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et +
1ère tranche de 0 € à 406 €	5,28 €	10,00 €	14,70 €	19,18 €
2ème tranche de 407 € à 550 €	6,18 €	11,74 €	17,24 €	22,50 €
3ème tranche de 551 € à 661 €	7,14 €	13,58 €	19,94 €	26,02 €
4ème tranche 662 € à 840 €	7,74 €	14,68 €	21,56 €	28,12 €
5ème tranche 841 € et +	8,36 €	15,88 €	23,32 €	30,42 €
familles non pérenchinoises				
Quotient familial	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et +
1ère tranche de 0 € à 406 €	10,56 €	20,00 €	29,40 €	38,36 €
2ème tranche de 407 € à 550 €	12,36 €	23,48 €	34,48 €	45,00 €
3ème tranche de 551 € à 661 €	14,28 €	27,16 €	39,88 €	52,04 €

4ème tranche 662 € à 840 €	15,48 €	29,36 €	43,12 €	56,24 €
5ème tranche 841 € et +	16,72 €	31,76 €	46,64 €	60,84 €

En ce qui concerne l'alsh du mercredi.

lorsqu'un enfant sera présent, sans avoir été préalablement inscrit, le tarif sera

multiplié par 2 appliqué par 1/2 journée

Petites vacances forfait à la semaine en 1/2 journée de 8h30 à 13h30 ou 13h30 à 17h

Familles Pérénchinoises

Quotient familial	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et +
1ère tranche de 0 € à 406 €	13,20 €	25,00 €	36,75 €	47,95 €
2ème tranche de 407 € à 550 €	15,45 €	29,35 €	43,10 €	56,25 €
3ème tranche de 551 € à 661 €	17,85 €	33,95 €	49,85 €	65,05 €
4ème tranche 662 € à 840 €	19,35 €	36,70 €	53,90 €	70,30 €
5ème tranche 841 € et +	20,90 €	39,70 €	58,30 €	76,05 €

familles non pérénchinoises

Quotient familial	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et +
1ère tranche de 0 € à 406 €	26,40 €	50,00 €	73,50 €	95,90 €
2ème tranche de 407 € à 550 €	30,90 €	58,70 €	86,20 €	112,50 €
3ème tranche de 551 € à 661 €	35,70 €	67,90 €	99,70 €	130,10 €
4ème tranche 662 € à 840 €	38,70 €	73,40 €	107,80 €	140,60 €
5ème tranche 841 € et +	41,80 €	79,40 €	116,60 €	152,10 €

Petites et Grandes Vacances forfait à la semaine en journée de 8h30 à 17h

Familles Pérénchinoises

Quotient familial	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et +
1ère tranche de 0 € à 406 €	26,40 €	50,00 €	73,50 €	95,90 €
2ème tranche de 407 € à 550 €	30,90 €	58,70 €	86,20 €	112,50 €
3ème tranche de 551 € à 661 €	35,70 €	67,90 €	99,70 €	130,10 €
4ème tranche 662 € à 840 €	38,70 €	73,40 €	107,80 €	140,60 €
5ème tranche 841 € et +	41,80 €	79,40 €	116,60 €	152,10 €

familles non pérénchinoises

Quotient familial	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et +
1ère tranche de 0 € à 406 €	52,80 €	100,00 €	147,00 €	191,80 €
2ème tranche de 407 € à 550 €	61,80 €	117,40 €	172,40 €	225,00 €
3ème tranche de 551 € à 661 €	71,40 €	135,80 €	199,40 €	260,20 €
4ème tranche 662 € à 840 €	77,40 €	146,80 €	215,60 €	281,20 €
5ème tranche 841 € et +	83,60 €	158,80 €	233,20 €	304,20 €

LES PERSONNES DESIRANT BENEFICIER DU TARIF DEGRESSIF SONT TENUES DE PRESENTER

LEUR QUOTIENT FAMILIAL EN COURS AVANT LE 31 JANVIER 2021.

SANS CET AVIS, LE TARIF APPLIQUE SERA CELUI DE LA TRANCHE 5

SI CHANGEMENT DE VOTRE QUOTIENT FAMILIAL, EN COURS D'ANNEE.

VEUILLEZ NOUS FOURNIR UNE ATTESTATION

Séjour de 5 jours été

Familles pérénchinoises	160,00 €
Familles non pérénchinoises	300,00 €

Ludothèque

Tarif par enfant et par famille

Jeux sur place :

Familles pérenchinoises	11,93 €
Familles non pérenchinoises	45,00 €

Jeux sur place avec prêt :

Familles pérenchinoises	23,15 €
Familles non pérenchinoises	60,00 €

Location jeux en fonction de sa valeur (code couleur)

Code rouge	0,50 €
Code bleu	1,00 €
Code vert	1,50 €
Code jaune	2,00 €

par jeu emprunté/par enfant/mois

Anniversaires : (pour 1 enfant et 14 invités / anniversaire)

Familles pérenchinoises	30,00 €
Familles non pérenchinoises	80,00 €

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2020

Amendement présenté par le groupe Pérenchies Ensemble !

Projet de délibération relative à la gratuité des études dirigées

Amendement :

Il est proposé à l'exécutif municipal :

La gratuité des études dirigées puisse bénéficier à l'ensemble des élèves qui fréquentent les activités pédagogiques complémentaires (APC), autrement dit, à l'ensemble des élèves en difficulté d'apprentissage qui bénéficient d'un accompagnement différencié par les enseignants des écoles élémentaires de notre commune.

Exposé des motifs :

La crise sanitaire a renforcé le décrochage scolaire. Avec cette proposition, en complément des APC réalisés par l'éducation nationale, la commune participerait à la réduction des inégalités scolaires au sein de notre commune.